

Une plainte déposée contre le zoo de Strasbourg

L'association de défense animale Code Animal, vient de déposer une plainte auprès du Procureur de la République à l'encontre de l'association « les amis du zoo de l'Orangerie », qui gère le zoo à Strasbourg.

Cette plainte est fondée sur le non-respect de l'arrêté du 25 mars 2004, relatif à la détention des animaux dans un établissement zoologique et sur une violation des articles L.214-1, L.214-2 et L.214-3 du code rural.

Il ressort des enquêtes et des expertises de l'association que les conditions de détention des espèces présentes dans ce zoo, ne permettent pas de satisfaire leurs besoins physiologiques. A titre d'exemple, les paons sont détenus dans une arrière cour, servant de remise de matériel et ce sans aucun espace de verdure, alors que les aras pour leur part ne peuvent même pas voler, faute d'espace.

Maitre Arielle Moreau, avocate de l'association, rappelle par ailleurs que cette absence de soins et de conditions de détention conformes au besoins biologiques est susceptible de caractériser l'infraction de mauvais traitements telle que définie à l'article R. 654-1 du code pénal.

Anne-Sophie Ring, en charge du dossier au sein de l'association Code Animal déclare : *« Nous nous émerveillons en regardant des animaux sauvages évoluer dans leur milieu naturel, nous reconnaissons la sensibilité de nos animaux de compagnie, et pourtant, nous continuons à en enfermer d'autres dans des cages pour le restant de leur vie. Il est impossible que les animaux du zoo de l'Orangerie puisse exprimer leurs comportements naturels et satisfaire tous leurs besoins biologiques dans de tel enclos ».*

De plus, l'association rappelle que le zoo ne respecte pas l'obligation, posée par l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 2004, de disposer d'une enceinte d'au moins 1m80 de haut afin de protéger les animaux de tout trouble extérieur.

A ce titre, Code animal demande la fermeture du zoo et la saisie des animaux en vue d'un remplacement dans un milieu respectant leurs besoins élémentaires.

Contact : Franck Schrafstetter, Président de Code Animal : 06 14 82 21 84



Membre de :

